



**Message de
M. Eric Stefanson
ministre des Finances**

L'année 1998 promet d'être très fructueuse pour le Manitoba. Grâce à notre budget équilibré pour la quatrième année consécutive, les finances de la province sont plus saines qu'elles ne l'ont été au cours du dernier quart de siècle.

Pour la première fois, la population manitobaine peut exercer de véritables choix en toute souplesse.

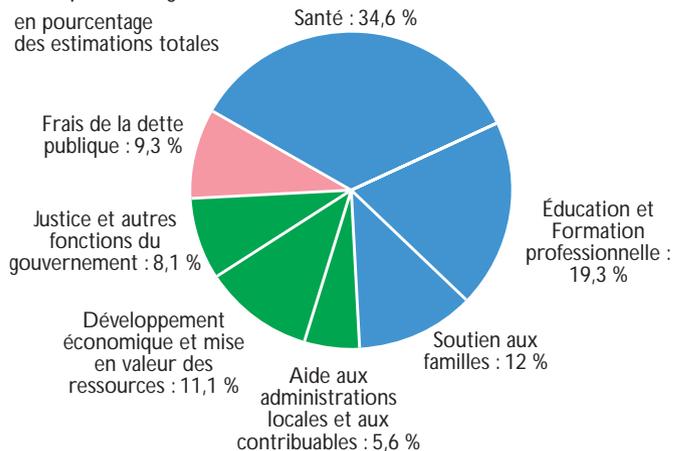
Notre gouvernement continue de dépenser judicieusement l'argent des contribuables et d'affecter la majorité de nos ressources à la santé, à l'éducation et aux familles. Nous donnons à la population manitobaine des moyens améliorés pour qu'elle se prépare mieux à tirer avantage des débouchés économiques. Le nombre de Manitobains et de Manitobaines qui ont un emploi n'a jamais été aussi élevé et notre taux de chômage est le plus faible depuis 1981.

Tandis que nous approchons du dixième anniversaire du gouvernement Filmon, nous diminuons les impôts et remboursons même plus rapidement la dette accumulée. Nos priorités sont toujours les suivantes : éliminer la dette; améliorer le système de santé et l'éducation; renforcer la sécurité dans les communautés; maintenir nos taxes et impôts à un niveau concurrentiel; encourager davantage les investissements et créer plus d'emplois. En bref, nous tenons à ce que tous les Manitobains et Manitobaines partagent les bienfaits générés par des budgets équilibrés et une économie prospère!

Dépenses provinciales, 1998-1999

Principales catégories

en pourcentage des estimations totales



Santé, Éducation et Formation professionnelle, et soutien aux familles :

Plus de 65 % du budget du Manitoba

Des budgets équilibrés
Le partage des bienfaits économiques

Assurer l'avenir

.... de nos enfants

Le soutien aux enfants, aux jeunes et aux familles augmente considérablement, à savoir :

- Une contribution de 2,6 millions de dollars est affectée aux programmes préscolaires et du niveau élémentaire, y compris l'alphabétisation précoce.
- Un montant de 2,1 millions de dollars vise le financement d'initiatives sur la nutrition des jeunes enfants;
- Une somme de 2,3 millions de dollars est prévue pour des programmes sur l'art d'être parents, pour le développement équilibré des enfants, ainsi que pour la prévention de la grossesse chez les adolescentes et du syndrome d'alcoolisme foetal;
- Des crédits supplémentaires de 4,8 millions de dollars permettront d'augmenter et d'adapter les possibilités en matière de garde d'enfants;
- Des fonds supplémentaires de 4,2 millions de dollars sont affectés à l'élaboration des programmes d'études, des normes et des tests;
- Un total de 60 millions de dollars est destiné aux travaux de construction et de rénovation des écoles.



.... grâce à l'éducation, à l'acquisition des compétences et aux emplois.

- Le financement de bourses d'études et d'entretien augmente de quatre millions de dollars pour atteindre cinq millions de dollars, ce qui devrait profiter à 10 000 étudiants à compter de 1998;
- Des crédits de 1,6 million de dollars sont affectés à de nouveaux programmes d'exemption d'intérêts et de réduction de dettes destinés aux étudiants et diplômés du postsecondaire;
- La somme de 15 millions de dollars est destinée au Crédit d'impôt pour la formation, unique au Manitoba;
- Des fonds de 7,1 millions de dollars pour les programmes d'emploi des jeunes profiteront à 15 000 élèves cette année;
- Trois millions de dollars contribueront à l'expansion du programme d'apprentissage;
- Les subventions de fonctionnement accordées aux universités et aux collèges communautaires augmentent de 10 millions de dollars;
- Des fonds de 14,6 millions de dollars sont destinés au programme De l'aide sociale à l'emploi et à d'autres programmes pour aider la population de la province à obtenir de bons emplois.

Le budget de 1998 peut être consulté sur Internet :

<http://www.gov.mb.ca/finance>

et, par arrangements spéciaux, dans des formats

adaptés aux personnes malvoyantes.

Available in English

Des budgets équilibrés

Le partage des bienfaits économiques

BUDGET EN BREF DU MANITOBA 1998



M. ERIC STEFANSON
MINISTRE DES FINANCES



Des budgets équilibrés

Le partage des bienfaits économiques

De meilleurs soins de santé

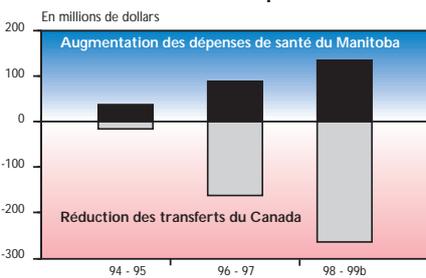
Plus de 100 millions de dollars supplémentaires consacrés aux soins de santé dans ce budget malgré les coupures considérables du gouvernement fédéral. Nous affectons 34,6 % des dépenses ordinaires à la santé - ce qui nous place au deuxième rang au Canada pour les crédits les plus élevés - soit, 1 700 \$ pour chaque femme, homme et enfant.

- Dix millions de dollars supplémentaires pour l'achat d'équipement médical.
- Onze millions de dollars de plus pour les traitements à la dialyse.
- Une augmentation de 4,5 millions de dollars pour les soins offerts dans les foyers de soins personnels.
- Une somme de 2,5 millions de dollars pour réduire les listes d'attente.
- Un supplément de 2,4 millions de dollars pour augmenter le nombre de lits dans les services de soins intensifs et pour favoriser l'expansion des services de neurochirurgie.
- Vingt-trois millions de dollars supplémentaires pour les services de soins à domicile qui, au total, reçoivent 123 millions de dollars, soit trois fois plus de crédits qu'en 1987.
- Un montant supplémentaire de 600 000 \$ pour une initiative provinciale sur le diabète.
- Un montant de 670 000 \$ affecté au service itinérant de dépistage du cancer du sein.
- Une augmentation de 7,3 millions de dollars pour le Régime d'assurance-médicaments.
- Un montant renouvelé de 770 000 \$ pour le Centre autochtone de la santé et du bien-être.

Le total des crédits affectés à la santé s'élève à 1,93 milliard de dollars, soit une augmentation de 45 % ou 600 millions de dollars par rapport à l'exercice de 1987-1988.

PLUS : Un montant de 63 millions de dollars destiné à financer 26 projets de construction d'immobilisations dans le secteur de la santé.

Augmentation des dépenses de santé du Manitoba comparée à la réduction des transferts* du Canada depuis 1993-1994



b - Budget
* Transferts fédéraux au chapitre de la santé et des programmes sociaux
Source : Budgets et comptes publics fédéraux et provinciaux

Des budgets équilibrés

Le partage des bienfaits économiques

Réductions d'impôts

- Réduction de 2 % du taux d'imposition des particuliers au Manitoba de façon qu'il corresponde à 50 % de l'impôt de base du fédéral. Vous en verrez les avantages sur votre chèque de paie à compter du 1^{er} juillet 1998. Ainsi, les Manitobains et les Manitobaines débourseront environ 60 millions de dollars de moins l'année prochaine au chapitre de l'impôt provincial des particuliers.
- Prolongation jusqu'au 1^{er} avril 1999 du programme de remboursement de la taxe de vente sur l'achat d'une première maison neuve, ce remboursement pouvant atteindre 2 500 \$.
- Suppression de la taxe de vente visant les logiciels personnalisés pour aider les entreprises à régler les questions liées à l'an 2000.
- Réduction de l'impôt sur la paye de 2,25 % à 2,15 %. Plus de 95 % des entreprises manitobaines sont déjà exemptées de cet impôt.
- Exemption de l'impôt sur le capital des sociétés chiffrée à cinq millions de dollars.

Le compte d'épargne du Manitoba

Cette année, nous prélevons 226 millions de dollars du Fonds de stabilisation des recettes pour des projets prioritaires uniques, notamment :

- un montant de 75 millions de dollars pour doubler le remboursement de notre dette et le porter à 150 millions de dollars;
- une somme de 60 millions de dollars pour le financement des services aux chapitres de la santé, de l'éducation et du soutien aux familles afin de compenser les coupures du gouvernement fédéral;
- un montant de 41 millions de dollars pour couvrir les dépenses liées aux inondations et les programmes de protection contre les inondations;
- un montant de 50 millions de dollars pour financer des projets spéciaux d'infrastructure tels que la réfection de rues résidentielles à Winnipeg et la construction de routes, ces deux projets bénéficiant chacun de cinq millions de dollars.

Ces dépenses porteront le solde du fonds à environ 340 millions de dollars au 31 mars 1999. Cinquante millions de dollars supplémentaires doivent financer des travaux spéciaux d'immobilisations en 1999. Aux termes de la loi, au moins 5 % des dépenses - 280 millions de dollars environ - doivent rester dans ce fonds.

Des budgets équilibrés

Le partage des bienfaits économiques

Soulageons nos enfants du fardeau de la dette

Aux termes de la loi sur l'équilibre budgétaire, le Manitoba doit suivre un échéancier pour l'amortissement de la dette. Au cours des consultations sur le budget, la population manitobaine a accordé une grande priorité au remboursement encore plus rapide de cette dette. Aussi, cette année, nous augmenterons le remboursement pour qu'il atteigne 150 millions de dollars, soit le double de ce qui est requis.

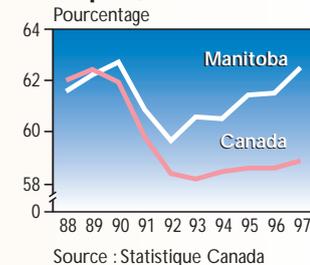
Des budgets équilibrés

Quatre années de suite!

... et une économie plus prospère que jamais!

- Le taux de croissance de l'emploi a augmenté de 2,4 %, soit l'augmentation la plus grande en onze ans; en conséquence, le taux de chômage a diminué pour atteindre son plus bas niveau depuis 1981.
- Les ventes au détail ont enregistré une croissance de 6,9 %, soit l'augmentation la plus importante en 12 ans;
- Les exportations de produits transformés ont augmenté de 11,5 % et atteint pour la première fois les dix milliards de dollars.
- Les exportations vers les États-Unis ont triplé depuis 1990.
- Les investissements privés ont connu une croissance de 14,8 % en 1997, soit la septième augmentation consécutive.
- Les rentrées de fonds provenant des récoltes ont augmenté de 9,9 %, soit deux fois et demie l'augmentation nationale.

Le Manitoba dépasse le Canada pour le taux d'emploi, 1988-1997.



Source : Statistique Canada

Des budgets équilibrés

Le partage des bienfaits économiques

Infrastructure et recherche

- Des crédits de 170 millions de dollars financeront la réfection de notre réseau routier.
- Un montant de 63 millions de dollars est affecté à 26 projets de construction d'immobilisations dans le secteur de la santé.
- La somme de 5,3 millions de dollars est prévue pour la construction d'un nouvel immeuble à la Faculté des sciences infirmières de l'Université du Manitoba.
- Un montant de 60 millions de dollars est destiné aux travaux de construction et de rénovation des écoles.
- On prévoit au total 25,5 millions de dollars pour l'amélioration de projets et pour de nouvelles initiatives de recherche et de développement, notamment :
 - Un montant de sept millions de dollars sera versé au Fonds des innovations du Manitoba afin de financer des projets d'infrastructure pour la recherche de calibre mondial dans les domaines des sciences, de la santé, de l'ingénierie et de l'environnement.
 - Des crédits de deux millions de dollars financeront le Projet de recherche en santé.
 - Cinq millions de dollars permettront de créer le Fonds manitobain de la science et de la technologie.
 - Un montant de 6,5 millions de dollars sera consacré au Projet de recherche et de développement pour le secteur agro-alimentaire.